

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS

N°66

L'an deux mille vingt-six
Le cinq octobre
Le conseil municipal de la commune de Bozouls
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,
GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, LEMARCHAND MM. BARRILLIO,
BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY, COMBET, COSTES, FOULQUIER, MEZY,
RAMES, SYCH

Pouvoirs : Benoît BARRAL a donné pouvoir à Hans BERTRAND
Sabine KLEIN-TOURRETTE a donné pouvoir à Laure FARRENQ

OBJET : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil à l'unanimité, désigne Hans BERTRAND pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié le 7.10.2026
Et affiché le 7.10.2026
Pour copie conforme,

Le maire,

J.L. CALMELLY



Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Accusé de réception en préfecture
012-211200332-20261005-05102026_66-DE
Reçu le 07/10/2026